

Note de présentation

Projet d'arrêté du [] modifiant l'arrêté du 2 janvier 2020 portant création du service à compétence nationale des systèmes d'informations mutualisés des agences régionales de santé

Le présent projet prévoit la pérennisation du service à compétence nationale des systèmes d'information mutualisés des ARS, initialement créé pour une durée de trois ans, au sein de la direction du numérique des ministères sociaux.

Eléments de Contexte

Courant 2019, il a été constaté au sein du ministère de la santé que le pilotage des projets de systèmes d'information destinés aux différentes entités métier des dix-sept ARS était trop complexe car décliné de manières diverses au sein de celles-ci, avec quelquefois un manque de souplesse et de réactivité.

Aussi, en 2020 a été créé un Service à Compétence Nationale en charge du pilotage des SI mutualisés des ARS pour une durée de trois ans, rattaché à la direction du numérique du secrétariat général des ministères sociaux.

Le SCN SI mutualisés des ARS a été constitué à partir d'un rattachement de chargés de mission, de chefs de projets issus de plusieurs entités privilégiant le rapprochement avec les acteurs du terrain des ARS, garant de l'alignement métier des SI.

Enjeux

Les missions du SCN SIM ARS, qui résultent de l'arrêté du 2 janvier 2020 et qui ne sont pas modifiées, sont les suivantes :

- Déployer et actualiser la stratégie de transformation des SI mutualisés des ARS et identifier les opportunités de projets ;
- Assurer la conception, coordonner la mise en œuvre, le déploiement et le maintien en conditions opérationnelles des applications communes ;
- Accompagner l'animation des réseaux métier associés afin de développer les usages et l'alignement sur les besoins métier et la satisfaction des utilisateurs ;
- Rechercher et proposer les mutualisations et optimisations applicatives pertinentes en lien avec tout autre service porteur de solutions applicatives, internes ou externes à la direction du numérique.

Le SCN s'appuie sur les principes d'action suivants

- Mobiliser des compétences et mutualiser des moyens pour assurer des missions de portée nationale ;
- Préserver un ancrage fort dans les régions à travers une proximité étroite avec les ARS, notamment géographique :
- Favoriser un mode de fonctionnement souple pour mieux déterminer les solutions les plus adaptées aux besoins exprimés ;
 - Accompagner le changement à partir d'une offre de conseils et de services pour favoriser la transformation numérique

Composition

L'équipe actuelle est composée de 22 agents (+ 4 apprentis) avec une localisation des chefs de projet en majorité au sein des ARS pour favoriser la proximité des utilisateurs et usagers. **L'organisation de ce service** est structurée autour de 3 portefeuilles de projets :

- Santé Publique et Métier de la régulation
- Data et communication :
- Fonctions support

Périmètre d'intervention :

Le SCN intervient sur un périmètre vaste avec une offre de services riche et diversifiée pour la conception et la maintenance de 34 applicatifs, dans une recherche d'harmonisation des pratiques, de coopération et de synergie (mutualisation de moyens et de compétences). Cf. annexe.

Bilan à l'issue de 3 ans

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, le SCN a permis la mise en place de SI fiables et sécurisés dans un temps contraint pour permettre le suivi et la gestion des clusters, appuyer la gestion des renforts pour les établissements en difficulté et pour aider au pilotage que ce soit au niveau ministère ou ARS. Le SCN a aussi réussi à mettre en œuvre des actions de fond :

- Mise en place d'une feuille de route pluriannuelle de la transformation numérique, avec une gouvernance associée ;
- Déploiement de nouveaux systèmes d'informations : Santé Habitat (gestion de l'habitat insalubre), dématérialisation et gestion des autorisations des établissements sanitaires dans le cadre de la réforme prévue en 2023, création d'Hélios (fiche établissement) en mode start up ... ;
- Mise en place d'une offre de service mutualisée autour de la data, de la dématérialisation (Démat sociale) avec l'animation des communautés adhérentes en vue d'harmoniser les pratiques ;
- Cadrage de projets : urbanisation de l'allocation de ressources (projet à venir sur 3 ans), refonte du système budgétaire et comptable (SIBC) prévu pour début 2023 ;
- Création avec la direction statistique et le SG d'une animation commune autour de la donnée en région avec pour objectif d'éviter de solliciter inutilement les ARS et de constituer un patrimoine réutilisable d'année en année (méthode commune, indicateurs décrits, sources identifiées ...) ;
- Mobilisation de compétences pour répondre aux besoins des ARS : reprise et amélioration d'un outil sur la priorisation des contrôles à effectuer en EHPAD, outil pour gérer le suivi de l'obligation vaccinale, dématérialisation des réclamations ...

A l'issue de 3 années de fonctionnement, fort des résultats obtenus, le collège des DGs d'ARS réuni le 22/09/2022 sous la présidence du secrétaire général a souhaité pérenniser le SCN à compter du 2 janvier 2023.

Tel est l'objet du projet d'arrêté soumis à votre avis.

